

santes dépenses. Il a dit rapporteur de plusieurs budgets et de deux questions d'impôts entre autres des surtaxes demandées sur les bières, surtaxes que son rapport parait à faire évanouir.

M. Pichon se présente aujourd'hui aux élections sénatoriales et les électeurs qui tant de fois lui ont accordé leur confiance ne manqueraient pas cette fois de la lui accorder de nouveau. Les services rendus, les capacités administratives, les connaissances professionnelles, tout fait de M. Pichon, le sénateur le plus digne de représenter dans la Chambre Haute le département du Nord et de défendre ses grands intérêts commerciaux et industriels.

H. LANGLAIS.

La misère en Angleterre

La misère se fait cruellement sentir, partout, en ce moment, en Angleterre où la charité publique fait de grands efforts pour conjurer les effets de la crise.

A Birmingham, des secours publics et officiels viennent d'être organisés sur la proposition du maire de la ville, la charité privée ne suffisant plus à soulager cette misère. A Burslem, des résolutions analogues ont été votées à la suite d'un meeting. A Sheffield, 2,000 enfants ont reçu à dîner durant toute la semaine par les soins de la ville; 3,000 personnes ont reçu de la soupe et du pain; on a distribué aussi de grandes quantités de vêtements et de charbon. A Stockton, la détresse augmente chaque jour et des centaines d'ouvriers travaillant le fer sont réduits au dénuement le plus complet. A Atoke upon Trent, le comité de secours se déclare incapable de venir en aide à tous les nécessiteux, les ressources philanthropiques n'étant pas en rapport avec l'étendue de la misère.

A Hall la misère commence aussi à peser sur le peuple. Les *workhouses* sont remplis de pensionnaires. Beaucoup de travaux à l'entreprise et d'usines chôment; il faut ajouter à ces malheurs les notifications de réduction de salaires qui sont faites tous les jours par les patrons à leurs ouvriers.

Un meeting a été convoqué par le maire de Hall, aux fins de fonder une caisse de secours destinée à soulager les misères générales.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 26 décembre.

Malgré pas mal de coups d'encensoir oblige, le discours prononcé mardi par M. Gambetta est très durement apprécié dans tous les groupes du monde républicain. On trouve généralement que l'orateur n'avait jamais été moins bien inspiré, ni moins politique dans ses développements. L'appel à la patience, dont l'extrême gauche ne comprend plus le nécessaire, a vivement mécontenté le radicalisme parisien; il est probable que l'impression sera la même en province. Ailleurs, on a vu que M. Gambetta a fait la part trop belle aux commis voyageurs et l'on n'admet pas qu'ils aient seuls la gloire d'avoir sauvé la république. Bref, c'est un discours qui a l'aura pour lui et qui est gros de divisions en germe.

On remarque l'accent de colère mal contenue avec lequel M. Gambetta a parlé mardi « de la presse immonde, » désignant ainsi la presse conservatrice et généralement, sans doute, tous les journaux qui ne pensent pas comme lui. L'exaspération de l'orateur du Grand-Hôtel serait, dit-on, provoquée par des révélations blessantes sur son passé, publiées récemment et, notamment, par la polémique de deux journaux fort différents, toutefois, d'allures et de formes, le *Tribunet*, de Paris, et la *Comédie politique*, de Lyon.

En ce qui concerne le *Journal des Débats*, après avoir cité le dihyrambe de M. Gambetta sur les commis-voyageurs, dit :

« Voilà donc la fonction de commis-voyageur élevée à la hauteur d'un sacerdoce, comme autrefois celle du journaliste. »

Le *Rappel* s'est contenté d'analyser le

journal, car je suis très pressé.

Et il essaya de passer outre; mais la fille du garde, se plaçant à son côté, marcha du même pas.

— Il faut pourtant, monsieur Hector, que je vous conte... Vous ne m'avez donc pas regardé ? Vous ne voyez donc pas dans quel état ma misère cette paysanne mal élevée, la fille du cantonnier, parce que je vous ai donné la lettre de mademoiselle Duhamel ?

— Il cor de ça gna enfin jeter un regard plus attentif sur la malencontreuse Joséphine et parut d'un éclat de rire :

— Ainsi, ma pauvre petite, dit-il d'un ton railleur, vous vous êtes mesurée en combat singulier contre la fille de Grivet et vous n'avez pas remporté la victoire ?... Surtout ! j'aurais payé cher pour être témoin des exploits de deux amazones comme elle et vous ! J'espère, pourtant que vous avez rendu à cette paysanne, à comme vous dites, la monnaie de sa pièce et que, de votre côté, vous lui avez bravement griffé la figure ?... Tout est donc pour le mieux, et l'affaire doit en rester là.

— Oso ! monsieur Hector ! s'écria Joséphine, dont les larmes se séchèrent brusquement, est-ce ainsi que vous me plainiez ? Elle m'a attaché mon chignon, m'a déchiré ma robe; et tout cela à cause de vous... Et puis, si vous aviez entendu les horreurs qu'elle vomissait contre moi !... Elle m'a dit que j'étais une fille perdue, que mon père était bien hôte de ne pas vous

discours de M. Gambetta et n'a encore fait aucune réflexion.

La *Lanterne* critique l'optimisme et l'opportunisme du chef des gauches. La *Marseillaise* raille M. Gambetta et le met en demeure de prendre le pouvoir :

« Parler n'est rien, surtout lorsqu'on parle différemment selon l'auditoire; agir est tout. Quelques mois de gouvernement nous en diront bien davantage que les meilleurs discours. Et, comme l'a dit le fabuliste, c'est à l'œuvre qu'on connaît l'artisan. »

Voici la conclusion de la *Marseillaise* : « M. Gambetta convient que l'ère des dangers est close. Alors, qu'est-ce qui peut empêcher d'agir. C'est que l'ère des difficultés va commencer. Nous voilà bien. Après l'ère des dangers, l'ère des difficultés; après l'ère des difficultés, viendra sans doute l'ère des ennuis, puis l'ère des incertitudes, puis celle des hésitations, puis celle des considérations. Si chacune de ces ères est de huit ans, il va falloir, en effet, nous armer de patience et d'une patience réellement sans bornes, car nous n'aurons le gouvernement de nos rêves que lorsque nous n'y serons plus. »

Il est vrai qu'alors nous n'aurons plus besoin de rien.

Le *Journal des Débats*, dans une notice sur son ancien imprimeur et propriétaire, M. Le Normant, raconte ce qui suit :

« Sans l'influence de ses relations avec l'élite intellectuelle du temps, et probablement aussi de la mesure d'ordre public qui consistait la part de propriété de son père dans le journal, le jeune Le Normant devint un ardent royaliste. En 1814, il arbora un des premiers, la cocarde blanche, et c'est lui qui se place un épisode qu'il se plaisait à raconter. Louis XVIII venait d'arriver à Saint-Omer, et bien que, trois semaines auparavant, lors de l'entrée du comte d'Artois à Paris, la garde nationale eût pris la cocarde blanche, une certaine indécision subsistait encore sur le choix du drapeau national. M. de Talleyrand, comme le duc de Wellington, un an plus tard, insistait pour le maintien du drapeau tricolore. M. de Chateaubriand, avec tous les royalistes intransigeants, était pour le drapeau blanc. Le roi ne se prononçait point; mais il était, de sa nature, assez opportuniste et assez fin pour se ranger à l'avis de Talleyrand, si l'opinion lui avait paru décidément de ce côté. La question avait été débattue dans le conseil, lorsque M. Le Normant, qui appartenait à M. de Chateaubriand, des épreuves et des journaux déboucha de l'avenue avec un immense drapeau blanc surmontant son cabriolet et une cocarde blanche qui lui couvrait la moitié de son chapeau. — Comment ! lui dit M. de Chateaubriand, vous venez de Paris dans cet équipage ? Mais vous courez le risque de vous faire écharper. — Da tout ! dit-il lui répondit le jeune volontaire royaliste, vous ne savez donc pas ce qui se passe dans Paris ? On ne voit plus que des cocardes et des drapeaux blancs. On n'en voit plus d'autres... Ah ! tout est donc pour le mieux, dit M. de Chateaubriand, je vais vous conduire chez M. de Talleyrand et vous lui répéter ce que vous venez de me dire. »

« On voit, par ce récit qu'en 1814, le drapeau blanc et la cocarde blanche furent adoptés spontanément par la garde nationale et par la population. »

« On rit beaucoup de la nomination d'un attaché naval à l'ambassade de France à Madrid. Probablement est attaché aura pour mission d'étudier la marine du Manzanarzi ! »

« J'ai entendu plusieurs ecclésiastiques à Paris dire qu'ils n'avaient jamais vu tant de différence de fidélité dans toutes les églises et en si grand nombre de communautés. Tel est le résultat de la violence des attaques contre le catholicisme et ses institutions. »

« Un général qui exerce un grand commandement militaire et qui est bien loin d'être un ecclésiastique, disait récemment à un officier supérieur :

« Je n'avais pas l'habitude d'aller à

ce que tout le monde voyait, qu'aucune honnête fille ne voulait plus me fréquenter. »

— Eh bien, ma charmante, que pouvez-vous faire ? Ma protégée contre Piarrette, contre les gens du pays, contre mon père qui finira par apprendre... Tenez, avez-vous ce qu'elle me disait encore ? que vous étiez un débauché, un coureur, et que, tout le monde en me contait fleurette, vous jouiez la grande passion pour épouser votre cousine, qui est si riche; que d'ailleurs votre père et vous, vous étiez ruinés, que le château allait être vendu, que vous étiez dans l'obligation de partir et que bientôt il ne me resterait plus que les yeux pour pleurer !... Voyons ! est-ce vrai, tout cela ?

— Votre belliqueuse camarade n'a pas le sens commun, ma belle Joséphine, répliqua Hector, avec une gaieté forcée; mais nous nous expliquerons à cet égard dans un autre moment... Je suis très pressé, je vous le répète.

— Oh allez-vous ? demanda Joséphine en se dressant sur ses ergots comme un jeune coq en colère; pensez-vous déjà à vous sauver, ainsi qu'on assure que vous devez le faire aujourd'hui ou demain ? Dans ce cas, que deviendrais-je, moi ? Je ne veux plus vous quitter, je veux partir avec vous... vous m'avez promis bien des fois.

— Ose ! monsieur Hector ! s'écria Joséphine, dont les larmes se séchèrent brusquement, est-ce ainsi que vous me plainiez ? Elle m'a attaché mon chignon, m'a déchiré ma robe; et tout cela à cause de vous... Et puis, si vous aviez entendu les horreurs qu'elle vomissait contre moi !... Elle m'a dit que j'étais une fille perdue, que mon père était bien hôte de ne pas vous

à la messe, tous les dimanches, mais, à depuis les odieuses persécutions contre les frères et les sœurs, je vais à la messe tous les dimanches, en grand uniforme. »

DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix Toucoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous extrayons du *Journal officiel* le texte de la loi ayant pour objet l'établissement des surtaxes sur les vins et sur les spiritueux à l'octroi de Toucoing :

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté. Le Président de la République promulgue la loi à la teneur suit :

Article unique. — A partir du 1^{er} janvier 1879 et jusqu'au 31 décembre 1883 inclusivement, il sera perçu à l'octroi de Toucoing les surtaxes suivantes :

Six francs (6 fr.) par hectolitre, sur les vins en cercles et en bouteilles; Cinq francs (5 fr.) par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie, et par hectolitre d'absinthe.

Ces surtaxes sont indépendantes des droits de 4 francs 20 centimes par hectolitre sur le vin, et de 21 francs sur les spiritueux, perçus au principal.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Versailles, le 23 décembre 1878.

M. DE SAINT-MARION, DUC DE MANTOUA, Duc de Magenta.

Par le Président de la République : Le ministre des finances, LEON SAY.

M. le Président du tribunal de Commerce de Roubaix a reçu de M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, les renseignements relatifs à la législation espagnole en matière de brevets d'invention.

MM. les industriels et commerçants établis dans le ressort du tribunal de Commerce pourront toujours prendre connaissance de cette communication au greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix.

La fête de Noël a été célébrée à Roubaix, avec une grande magnificence religieuse. Des messes solennelles ont été célébrées à minuit dans toutes les chapelles des congrégations et des cercles catholiques.

La première messe a été dite à quatre heures et demie dans les églises de la ville. Dans toutes les paroisses, la foule a été grande. De nombreux fidèles ont communiqué.

On nous signale entr'autres faits étonnants celui-ci :

Les membres du patronage Saint-Eloi ont fait la communion générale en l'église Sainte-Élisabeth, puis se sont réunis à 7 h. dans le local du patronage où un modesto déjeuner leur était offert par M. l'abbé Malesys.

Le président du Cercle, M. Béglin-Bonnave, a adressé quelques paroles à ses confrères pour constater quel esprit profondément chrétien les anime et combien ils avaient compris le but de l'œuvre établie par le vénérable curé de la paroisse.

M. l'abbé Wailart, d'Hazebrouck, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Matoron.

M. l'abbé Verhaeghe, d'Houtkerque, est nommé à Verlignhem.

Un incendie, fort heureusement étouffé à son début, s'est déclaré hier dans une maison de la rue Traversière. Le feu a pris à du linge placé près d'un poêle et s'est communiqué à un matelas qui a été consumé. L'alarme a été donnée par la locataire de la maison et plusieurs voisins accourus à ses cris ont promptement éteint le feu en jetant par la fenêtre tous les objets incendiés.

Un habitant de Wattrelos, Charles Vaenriet, a été troué, avant-hier, pendu dans le grenier de la maison

— On ne tient que ce que l'on peut, ma mignonne; et, s'il y avait quelque chose de vrai dans ces bavardages de comédiens, vous sauriez sans doute vous résigner à la nécessité.

— Moi ! s'écria la fille du garde dont les yeux noirs s'enflammaient, ah ! vous ne me connaissez pas, monsieur Hector ! Si vous étiez capable de m'abandonner, j'irais tout caquer à mon père, puis je me jetterais dans l'Yonne. Mais, auparavant, je m'attacherais à vos pas, je vous reprocherais vos mensonges, et quand vous devriez me battre aussi...

— Tenez ! tenez ! c'est une véritable tigresse que vous avez là ! répliqua Hector; mais vous voilà tout essouffée, ma chère, et vous ne saisissez pas le moment de vous en aller. Laissez-moi donc; ce soir ou demain vous vous montrerez, j'espère plus raisonnable.

— Je ne veux pas vous laisser ! reprit Joséphine en pleine révolte et en se cramponnant à son bras; je suis sûre que vous partirez pour tout de bon... Et moi, je resterai seule, méprisée dans le pays, exposée à la vengeance de mon père... Non, non, je ne vous quitte plus et partira avec vous, j'irai avec vous.

(A suivre.)

LETTRE MANUSCRITE ET D'ORIGINE. — Imprimerie Alfred Roubaix. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Toucoing*, *Journal quotidien*

qu'il habitait au *Petit Journal*. Cet homme avait donné depuis quelque temps des signes de folie et l'on suppose que c'est dans un accès de fièvre chaude qu'il se sera donné la mort.

Parmi les clients qui sont allés le jour de la Noël, chez M. Henri Lerick, cabaretier-boulangier, à Wattrelos, il s'en est trouvé un qui a profité d'un moment où la boulangerie était déserte pour s'y introduire et enlever une somme de 70 fr. qui se trouvait dans un comptoir.

Par décision du ministre de la guerre, M. Bizard, lieutenant au 43^e de ligne, est désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général de Guiny, commandant la 1^{re} brigade d'infanterie à Lille.

On annonce que M. Reynart, le directeur des musées de Lille, est en ce moment assez gravement malade.

Un nouvel envoi de M. Brasseur vient d'arriver au musée de Lille. C'est une grande et belle composition de l'école de Sienna, datée de 1432. Cette œuvre superbe vient d'être placée dans la 4^e salle.

Une médaille d'honneur de deuxième classe vient d'être décernée à un lillois M. Gustave Bouvier, soldat au 5^e escadron du train des équipages militaires, à Fontainebleau (Seine-et-Marne). Ce brave militaire le 29 juillet 1878, s'est particulièrement distingué en portant secours à plusieurs personnes tombées dans une fosse d'aisance et sur le point d'être asphyxiées.

Nous avons annoncé, samedi dernier, qu'un boucher de la rue du Collège, M. Alphonse Brunin, avait été condamné par le tribunal de simple police pour avoir fait usage de balancettes fausses. M. Brunin nous prie d'informer sa nombreuse clientèle que cette contravention n'a été relevée à sa charge que par suite d'une réparation défectueuse faite à l'aiguille de la balance.

Avis aux fumeurs.

Par décret inséré aujourd'hui au *Journal officiel*, la régie est autorisée à faire vendre, par des débitants, des cigares à 0,40, 0,50, 0,60 cent. fabriqués en France, avec des tabacs exotiques, aux prix ci-après :

Cigares à 0,40 cent., prix de vente, par kilog. de 250 cigares, aux consommateurs, 100 fr.; aux débitants, 92 fr.

Cigares à 0,50 cent., 125 fr. aux consommateurs et 116 fr. aux débitants.

Cigares à 0,60 cent., 150 fr. aux consommateurs et 140 fr. aux débitants.

Les cigares à 0,40 cent., fabriqués en France, seront exclusivement vendus dans les débits par caisson entier ou par paquet, au prix de 1 fr. 60, revêtu de vignettes et de marques authentiques et contenant quatre cigares.

La Chambre criminelle de la Cour de Cassation a rejeté dans son audience d'hier, le pourvoi de Delacroix, condamné à mort, le 6 décembre dernier, par la cour d'assises de Douai, pour assassinat de l'épouse Châtelet, à Baillou; l'exécution aura lieu à Douai.

Une amazone frauduleuse.

La veille de Noël, les douaniers d'Halluin virent arriver à leur bureau, une assez jolie voiture conduite par une assez jolie fille qui paraissait avoir 16 ans à peine. L'enfant dirigeait seule la voiture et avait l'air très-dégagé. Les douaniers, comme l'équipage venait de Belgique, firent la visite accoutumée, et n'ayant rien remarqué de suspect, prièrent la jeune fille de continuer sa route, et le vicaire d'écouter avec intérêt, car elle conduisait à merveille. Cependant au lieu d'admirer l'enfant, le brigadier de douane, M. Lannoy, regarda la voiture, et il s'aperçut tout-à-coup que les vis et écrous placés de chaque côté de l'arrière-train, avaient été déboulonnés, et n'avaient pas été remis complètement.

Ce fut un trait de lumière ! Evidemment c'était une voiture à double fond, et la conductrice n'était autre qu'une hardie contrebandière.

Il fit arrêter sur le champ. Les douaniers sur l'ordre de leur chef dévissèrent les écrous, et découvrirent des rangées de petits tiroirs dans lesquels reposait quantité de tabac belge.

Il y en avait plus de 25 kilogrammes. Tout a été confisqué : tabac, voiture et conductrice.

L'amazone frauduleuse se nomme Marie Isebar; elle habite le Blanc-Beau avec son frère. Elle a déclaré qu'elle ignorait parfaitement le contenu de la voiture, et qu'étant à Menin avec son frère, celui-ci lui aurait dit de reconduire la voiture à la maison, car lui

restait à Menin pour affaires. La justice éclaircira.

Voici une nouvelle affaire de fraude qui a du rapport avec la première. Ce qu'il y a de curieux, ici, c'est qu'il est encore question d'une voiture à tiroirs pour la fraude, et que l'individu arrêté avec, est l'inventeur de ces sortes de véhicules destinés à voler l'Etat.

Jean Vanherychem, tel est son nom, est marchand de légumes à Lauw (Belgique). Comme la fillette dont il est pour la fraude, et que l'individu arrêté avec, est l'inventeur de ces sortes de véhicules destinés à voler l'Etat.

Jean Vanherychem, tel est son nom, est marchand de légumes à Lauw (Belgique). Comme la fillette dont il est pour la fraude, et que l'individu arrêté avec, est l'inventeur de ces sortes de véhicules destinés à voler l'Etat.

Vanherychem qui ne pensait pas du tout être découvert, entra dans un violent désespoir et c'est alors qu'il raconta qu'il était l'inventeur de ces voitures, et que comme tous les inventeurs, il n'avait pas de chance, avec son invention. Le tribunal correctionnel de Lille mettra fin aux doléances de Jean Vanherychem, en lui décernant le brevet d'invention qu'il mérite.

Les deux voitures ont été remises à la Douane où beaucoup de curieux sont venues les voir. Elles seront vendues dans quelques jours à l'enchère, mais il est probable qu'on les dégradera de leurs tiroirs à fraude, sans quoi les amateurs de contrebande sauraient encore en tirer parti.

Le concours régional agricole pour la région comprenant les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Somme, aura lieu à Lille, du samedi 24 mai au lundi 2 juin 1879.

En outre, la ville de Lille et le Conseil général du Nord ont voté les ressources nécessaires pour deux concours régionaux et internationaux hippique et de machines agricoles qui se tiendront en même temps.

Les programmes de ces concours seront prochainement publiés; toutefois, le programme du concours régional est dès maintenant tenu à la disposition des intéressés, à la préfecture, aux sous-préfectures et aux sièges des Sociétés agricoles du département.

Une session extraordinaire d'examen de grammaire, aura lieu à Lille, le 9 janvier prochain.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de l'inspection académique à Lille, jusqu'au 5 janvier. Les candidats doivent déposer à l'appui de leur demande faisant connaître la langue vivante sur laquelle ils désirent être interrogés : 1^o leur acte de naissance sur papier timbré et légalisé; 2^o un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où ils ont fait leurs études; 3^o la déclaration légalisée qu'ils ne se sont présentés, depuis quatre mois, devant aucune commission d'examen.

Belgique.

On écrit de Montigny-sur-Sambre :

« Un homme marié, sans enfant, le nommé François Ledent, venait de passer à la gare aux laminoirs Delloye. En portant un rail, il fut saisi par le cylindre et entraîné dans le mouvement. En moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire — l'infortuné fut moulu, réduit en pièces et morceaux. »

Avant-hier matin, dit la *Gazette de Charleroi*, on a retrouvé, près de Gosselies, le corps inanimé d'un enfant d'une dizaine d'années; le pauvre petit, dont l'identité n'avait pas encore pu être constatée hier, était probablement venu au cours d'une commune voisine. Il est venu égaré dans les neiges. A côté de lui se trouvait un chien également mort.

Pays divers.

On lit dans la *Durancie* :

« Une avalanche d'une grande colossale, n'ayant pas moins de 3 kil. de long, sur 250 mètres de large environ, s'est détachée en dessous du pic du mont Guillaume, entre le château de Culeyère et le Petit-Puy. Les arbres séculaires, essence pin et mélèze, qui se trouvaient sur son parcours, ont été complètement déracinés, arrachés ou coupés. Il est fort heureux que les maisons d'habitation se trouvent à une distance assez éloignée de cet énorme amas de neige, sans quoi l'on aurait certainement pu avoir de graves dangers à redouter et peut-être même de grands malheurs à déplorer. »

Plusieurs journaux ont annoncé, comme nous, sur la foi d'un journal de Lisieux, que quarante-huit enfants avaient été noyés à la Chapelle-Moche (Ome).

Le sous-préfet de Damfont télegraphia au ministre de l'intérieur qu'aucun accident de ce genre ne s'est produit dans son arrondissement.

L'autre jour, un Jardin d'acclimatation, on faisait arrêter un jeune homme. Il s'était amuse à tordre le cou à un canard et à deux pigeons et les avait cachés sous son pardessus. Devant le commissaire de police de Nully, où il a été conduit, cet individu a déclaré se nommer B..., âgé de 25 ans, marié et employé au ministère des finances. Des renseignements recueillis sur son compte il résulte qu'indépendamment de la situation assez lucrative qu'il occupe au ministère des finances, il possède une fortune qui peut être évaluée à 500,000 francs environ.

La présence de la situation de fortune

Un diplôme d'honneur vient d'être décerné par M. le ministre de l'intérieur à M. Edmond Agache, flûteur à Péronchies, pour les institutions philanthropiques établies dans son usine: école, économat, caisse d'épargne, crèche, asile, etc.

Compagnie des Tramways Roubaix et Toucoing

La Compagnie reçoit des propositions pour l'entretien des fumiers de ses dépôts. Adresser les lettres au Siège d'Exploitation, 21, rue du Grand-Chemin, Roubaix.

Un diplôme d'honneur vient d'être décerné par M. le ministre de l'intérieur à M. Edmond Agache, flûteur à Péronchies, pour les institutions philanthropiques établies dans son usine: école, économat, caisse d'épargne, crèche, asile, etc.

Un diplôme d'honneur vient d'être décerné par M. le ministre de l'intérieur à M. Edmond Agache, flûteur à Péronchies, pour les institutions philanthropiques établies dans son usine: école, économat, caisse d'épargne, crèche, asile, etc.

Un diplôme d'honneur vient d'être décerné par M. le ministre de l'intérieur à M. Edmond Agache, flûteur à Péronchies, pour les institutions philanthropiques établies dans son usine: école, économat, caisse d'épargne, crèche, asile, etc.

Un diplôme d'honneur vient d'être décerné par M. le ministre de l'intérieur à M. Edmond Agache, flûteur à Péronchies, pour les institutions philanthropiques établies dans son usine: école, économat, caisse d'épargne, crèche, asile, etc.

Un diplôme d'honneur vient d'être décerné par M. le ministre de l'intérieur à M. Edmond Agache, flûteur à Péronchies, pour les institutions philanthropiques établies dans son usine: école, économat, caisse d'épargne, crèche, asile, etc.